de finances de 1894, le gouvernement prit l'engagement de reprendre le projet de réforme sur les bières et d'en faire un projet spécial. Les députés de la région du Nord ont repris le projet accepté alors par l'administration des contributions indirectes, voté une fois déjà par la Chambre, adopté par le Sénat et représenté à la Chambre le 1er juillet 1893.

» Les intéressés, de leur côté, ont délibéré sur ce projet, et, au dernier congrès de la brasserie, tenu à Lyon le 6 octobre dernier, ils l'acceptèrent en principe.

» L'économie du projet est donnée toute entière dans l'article premier de la proposition de loi.

» ARTICLE PREMIER.

» Le droit de fabrication sur les bières tel qu'il est » établi par la législation en vigueur est supprimé. Il est » remplacé par un droit, en principal et en décimes, de » 35 centimes par degré-hectolitre de moût, c'est-à-dire » par hectolitre de moût et par degré du densimètre au-» dessus de cent (densité de l'eau) reconnu à la tempéra-» ture de quinze degrés centigrades; les fractions au-» dessous d'un dixième de degré sont négligées. »

» Les articles suivants renferment les prescriptions relatives au matériel et au contrôle, et qui peuvent assurer la péréquation absolue de l'impôt entre tous les assujettis.

» C'est, en effet, une chose étrange dans cette question des bières que la concurrence des fabricants s'exerce avec des éléments de fraude.

» M. Delemer, président du syndicat des brasseurs du Nord, a fait, à ce propos, au Congrès de Lyon, une déclaration qu'il faut retenir : « La brasserie parisienne, disait M. Delemer, déclare fabriquer annuellement 22,000 hectolitres alors qu'elle en produit en réalité plus de 70,000. C'est-là une fraude-type. »

TERRIBLE ACCIDENT
SUR LA LIGNE DU NORD

Paris, 21 décembre. — Un grave accident s'est produit hier, à trois heures de l'après-midi, sur la ligne de Pontoise à Creil.

Plusieurs plaques circulaires en fonte, de 1 m. 50 de diamètre, étaient tombées d'un train de marchandises allant sur cette dernière station. Un second train se dirigeant sur Pontoise à heurté une de ces plaques entre le pont d'Epluches et la halte de Chaponval.

La machine culbutée a roulé au fond du remblai, haut de sept mètres, entraînant à sa suite neuf wagons, qui ont été mis en miettes.

Le mécanicien, le chauffeur et le chef de train ont été assez grièvement blessés. Transportés dans la maison du garde-barrière, ils y ont reçu les soins du docteur Mazery, accouru d'Anvers.

Le chef de train et le mécanicien se plaignent de douleurs internes; le chauffeur a la jambe droite fracturée. On croit pouvoir les ramener aujourd'hui à Creil, où ils habitent tous les trois.

Les dégâts matériels sont très importants. Ainsi que nous le disons plus haut, les neuf wagons sont brisés, la machine est endommagée et la voie est très abîmée. Une nombreuse équipe d'ouvriers a travaillé toute la nuit, sous les ordres d'un ingénieur, à remettre la ligne en état et à enlever les débris.

La circulation a été forcément interrompue durant ces travaux et tous les trains montants ou descendants ont été dirigés sur Ermont, pour, de là, gaguer la ligne de Valmondois.

Malgré cette mesure, trois trains étaient encore en détresse à onze heures à la station d'Anvers.

La circulation a été définitivement rétablie dans la matinée d'aujourd'hui.

Si le train qui a roulé au fond du remblai eût été un train de voyageurs, l'accident eût pris les proportions d'une véritable catastrophe.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Londres, 21 décembre. — On télégraphie de New-York au *Standard* de ce matin :

« Les Etats-Unis s'opposeront à toute mesure internationale qui pourrait favoriser la restauration monarchique au Brésil.

» Ils reconnaîtront peut-être, avec les puissances européennes, la qualité de belligérant de l'amiral de Mello, mais sous certaines réserves. »

D'autre part, on télégraphie de Philadelphie au *Times* de ce matin.

« Le cabinet de Washington est avisé que la cause de l'insurrection au Brésil gagne du terrain.»

Le même journal reçoit de Rio, viâ Montevideo, la dépêche suivante :

« D'après les bruits qui courent ici, l'*Aquidaban* et la *Republica* auraient engagé le combat avec les navires du gouvernement, *Tiradentes* et *Bahia*.

» Ces deux derniers vaisseaux auraient été capturés par les insurgés.

» L'*Aquidaban* et la *Republica* bombarderont Santos la semaine prochaine, pendant que le général Saraiva attaquera San-Paulo. »

Rio-de-Janeiro, 21 décembre. — L'amiral de Gama a repoussé une attaque dirigée contre l'île de Gobernadier et dans laquelle le général Telles a été blessé.

Les insurgés ont eu 7 blessés dans cette affaire. 800 fédéraux soupçonnés de sympathiser avec l'amiral Mello ont été emprisonnés à Pernambuco.

NOUVELLES DU JOUR

Une réunion socialiste à Dijon

Dijon, 21 décembre. — Ce soir a eu lieu au Cercle d'Elé une conférence soi disant contradictoire organisée par le parti ouvrier : 4000 personnes y assistaient.

Dans son discours, la citoyenne Paule Minck a déclaré que les catholiques ont fondé le socialisme chrétien pour endiguer le mouvement ouvrier.

M. Dejeante, député de Paris, a dit que les lois votées récemment sont dignes de l'Empire et honteuses pour la République.

Quelques membres du cercle catholique ont essayé inutilement de prendre la parole; les socialistes les ont empêchés de répondre au précédent orateur.

Une grève de mineurs à Carmaux

Carmaux, 21 décembre. — Ce soir, les mineurs de Ste-Barbe du poste de nuit ne sont pas rentrés par suite d'une diminution de prix faite par le maître mineur.

Notre marine. — Un nouvel article de M. Clémenceau dans la « Justice »

Paris, 21 décembre. — Dans la *Justice*, M. Clémenceau passe en revue les objections soulevées par différents journaux à l'encontre des articles qu'il a écrits sur notre marine.

Il maintient ses assertions pessimistes et conclut ainsi :

« Après 20 ans de République, se retrouver aux prises avec les mêmes routines, les mêmes erreurs, les mêmes fautes grossières qu'après 20 ans d'Empire !

» Est-ce que les pouvoirs publics ne comprendront pas qu'il est temps d'en finir ? »

La fin de la session parlementaire

Paris, 21 décembre.— M. Drumont dans la *Libre Parole*, écrit :

« Cette fin de session a déjà des airs de fin de législature. On sent qu'on ne sera pas plus avancé dans quatre ans qu'aujourd'hui et que rien de bon ne sortira de ce troupeau de teigneux. »

Le discours de M. Crispi et les journaux allemands

Berlin, 21 décembre. — Les journaux trouvent équivoque le passage du discours de M. Crispi concernant les rapports de l'Italie avec les puissances étrangères. Ils regrettent que M. Crispi ait évité de parler de la Triple Alliance.

Selon la *Gazette de Voss* la situation est désespérée si M. Crispi ne trouve pas d'expédients. Ce journal conseille à M. Crispi de risquer la dissolution.

L'incident de la valise diplomatique à Irun

Paris, 21 décembre. — Une lettre d'Hendaye donne de plus amples détails sur l'incident de la valise diplomatique à Irun, incident qui est l'objet d'une enquête en ce moment.

Le courrier de cabinet du gouvernement français M. Barra, venant de Paris, débarquait en gare d'Irun avec une valise de dépêches et avec un sac annexe dûment ficelé et cacheté et portant non seulement l'adresse de l'ambassadeur de France à Madrid, mais encore le cachet du ministère des affaires étrangères.

Suivant son habitude, le courrier de cabinet invita le vérificateur de la douane espagnole à visiter ses bagages personnels et à marquer la valise et le sac.

A ce moment, don Pedro Garcia fit irruption dans la salle des bagages et donna l'ordre de plomber la valise et le sac.

M. Barra protesta en termes énergiques contre cette atteinte à l'immunité diplomatique et fit sauter les plombs. Alors, Garcia appela quatre carabiniers et leur fit déposer, dans une salle de la douane, la valise et le sac, ainsi placés sous scellés.

Ce n'est que le lendemain que la correspondance officielle du gouvernement français fut expédiée à Madrid par le service de la poste et sous le contrôle du courrier de cabinet.

Les Français au Siam

Bangkok, 21 décembre. — Les Français font de grands approvisionnements de combustibles à la pointe Samit.

Les fortifications de Chantaboun sont maintenant achevées.

Le Congrès des étudiants socialistes à Genève

Genève, 21 décembre. — Une centaine de délégués assistaient aujourd'hui à la première séance du congrès des étudiants socialistes.

Les étudiants socialistes français étaient représentés par des délégations de Paris, de Lyon, de Toulouse et de Lille.

Les étudiants socialistes italiens, belges, suisses, allemands, russes, bulgares, roumains et arméniens étaient également représentés.

Un délégué parisien a proposé un ordre du jour disant que le devoir des étudiants socialistes était de s'aller dans leurs pays respectifs aux partis ouvriers.

Après un vif débat cette motion a été ajournée.

Les exploits cynégétiques du député socialiste Calvinhac

Paris, 21 décembre. — M. Calvinhac, député socialiste de Toulouse, qui fait, on le sait, partie du bureau de la Chambre en qualité de secrétaire, avait été convié à ce titre en même temps que les autres membres du bureau à la chasse présidentielle offerte aujourd'hui par M. Carnot dans les lirés de Rambouillet.

Les amis socialistes de M. Calvinhac se demandaient quelle réponse le député de Toulouse ferait à cette invitation. Ils sont fixés maintenant.

M. Calvinhac a pris ce matin, de train spécial réservé aux invités de M. Carnot et il a accompli, dit-on, des exploits cynégétiques des plus remarquables, tout comme un simple bourgeois...

La révolution au Brésil

Rio-Grande, 21 décembre. — Les insurgés se sont emparés de Xamborga. Le siège de Bage continue.

Un discours de M. de Mun à Dijon

M. le comte Albert de Mun a prononcé, dimanche, à Dijon, dans le cirque de la rue Tivoli et devant un auditoire des plus nombreux, un discours qui a obtenu le plus vif succès.

L'illustre orateur s'est défendu une fois de plus d'être socialiste en quoi que ce soit, même de nom, ce qui n'empêchera assurément pas les gens de mauvaise foi de l'affirmer encore. Il a réfuté ensuite les théories du collectivisme; puis il a exposé en regard la doctrine catholique.

Il a terminé en adjurant le clergé et la jeunesse d'aller au peuple.

Ce discours magnifique a été à maintes reprises interrompu par d'unanimes et enthousiastes applaudissements.

Une conférence de M. l'abbé Naudet à Amiens

Amiens, 21 décembre. — Il y a quelques jours, la *Croix picarde* annonçait que M. l'abbé Naudet, de Bordeaux, se rendant à Calais, viendrait à Amiens pour y faire une conférence. Un socialiste d'Amiens, le citoyen Verecque, écrivit aussitôt à l'abbé Naudet pour lui offrir un debat contradictoire sur la charité chrétienne et sur la solution de la question sociale.

M. Naudet accepta, et il fut convenu, de part et d'autre, que seuls MM. Verecque et Naudet parleraient.

La conférence a eu lieu hier soir devant un auditoire d'un millier de personnes, parmi lesquelles une cinquantaine de prêtres. Les deux orateurs ont tour à tour pris la parole pour exposer leurs doctrines.

Entre temps, l'abbé Naudet, qui a accepté qu'on l'appelât citoyen, a mis les ouvriers en garde contre les mineurs. « Si vous leur arrachez la blouse, vous trouvez la redingote du bourgeois. Avant d'être députés, ils tapent sur la caisse du syndicat, et, quand ils sont élus, ils touchent chaque jour les 25 francs qu'ils convoitaient. »

Le camp de Malmédy

Paris, 21 décembre. — Plusieurs journaux avaient annoncé que, en réponse à l'établissement du camp allemand, à Malmédy, le ministère de la guerre songeait à établir un camp à Givet. Cette nouvelle est, de tous points, inexacte.

L'affaire Cornélius Herz

Paris, 21 décembre. — Devant la 1re chambre du tribunal civil viennent de commencer les débats du procès intenté par le liquidateur de la succession du baron de Reinach contre M. et Mme Cornélius Herz.

On sait que le liquidateur demande la mutation de certaines acquisitions d'immeubles faites au profit de Mme Cornélius Herz, ces acquisitions portant atteinte aux droits des créanciers de Cornélius Herz.

Me Camille Bouchez développe les conclusions du liquidateur.

Au Conseil des ministres

LES MESURES CONTRE LES ANARCHISTES

Le conseil s'est occupé des questions se rattachant aux mesures à prendre contre les anarchistes et de l'application stricte des lois récemment votées, notamment en ce qui concerne les associations de malfaiteurs et les détenteurs d'explosifs.

Dans les conditions déterminées par la loi des instructions vont être envoyées aux fonctionnaires des différents ministères de qui relèvent les deux lois précitées.

M. Marinoni. — Candidature démentie

Paris, 21 décembre. — M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, fait démentir par les agences le bruit de sa candidature législative à Nice.

Une explosion à Paris

Paris, 21 décembre. — Un grave accident s'est produit ce matin, à bord du remorqueur l'*Actif* amarré quai de la Rapée, en face le n° 66.

Vers six heures et demie, un des tubes de la chaudière s'étant rompu, la machine du petit vapeur fit explosion.

Le mécanicien et le chauffeur ont été, tous les deux, fort grièvement brûlés sur diverses parties du corps.

Ils ont dû, après avoir reçu quelques soins, être transportés à l'hôpital Saint-Antoine, où ils ont été admis d'urgence.

Leur état inspire de vives inquiétudes.

Déserteurs allemands

Nancy, 21 décembre.— Trois déserteurs allemands, un ulhan en garnison à Sarrelouis et deux cuirassiers du 30e de ligne, se sont rendus lundi soir à la brigade d'Arracourt et ont été amenés, le lendemain, à Lunéville.

L'un d'eux, un Alsacien, a déjà accompli une période militaire en France, mais étant allé en Alsace, l'autorité militaire l'avait fait arrêter et incorporer au 30e de ligne. Il a pu s'échapper et a contracté, ainsi que ses deux camarades, un nouvel engagement dans la légion étrangère.

La santé du roi de Siam

Paris, 21 décembre. — Nous avons annoncé l'état critique de la santé du roi de Siam et nous avons dit que le départ de la canonnière l'*Aspic* de Bangkok pour Saïgon devait se rattacher à cette maladie. En effet, l'*Aspic* va chercher à Saïgon notre ministre résident à Bangkok, M. Pavie, qui s'était rendu à Saïgon afin de se concerter avec le gouvernement d'Indo-Chine au sujet de la mission qu'il doit accomplir dans le Haut-Mekong.

Le départ de M. Pavie pour Luang-Prabang n'aura lieu en conséquence qu'à la fin de janvier prochain.

Les armements italiens

Londres, 21 décembre. — Le *Daily Telegraph* de ce matin, parlant de la déclaration ministérielle en Italie, compare l'effectif des armées allemande et italienne :

« Cette dernière, dit-il, compte 500,000 hommes de moins que la première. Si l'Italie doit effectuer des économies financières, ses alliées devront la dégager des traités qu'elle a contractés envers elles. Ensuite, l'Italie devra chercher à renouer l'amitié avec la plus formidable de ses voisines.

» La France d'aujourd'hui n'a rien à demander à l'Italie, et n'attend rien d'elle, si ce n'est un arriéré de gratitude, et la France serait bien aise de pouvoir compter dans certaines éventualités avec la neutralité de l'Italie ».

Troubles en Arménie

Constantinople, 21 décembre.— Voici quelques détails complémentaires sur les désordres qui se sont produits récemment à Yusgat, dans la province d'Angora (Arménie), et dont nous avons déjà parlé.

Les Arméniens, exaspérés par les agissements du gouverneur, firent sonner les cloches de toutes les églises et cernèrent le palais en poussant des cris.

Quelques Turcs s'étaient mêlés au mouvement. Les émeutiers, sommés de se disperser, blessèrent légèrement le commandant militaire; mais une répression énergique leur fut infligée.

De nombreuses arrestations ont été opérées. De nouveaux placards séditieux, attribués à un haut Uléma, ont été affichés dimanche dans la mosquée Suleymane.

Les déclarations de M. Crispi au Parlement italien

Rome, 21 décembre. — On s'accorde à reconnaître que le ministère Crispi a eu des débuts malheureux.

L'Extrême-Gauche a accueilli la déclaration de M. Crispi que de nouveaux impôts étaient nécessaires, par de véritables hurlements.

— Le pays ne les paiera pas ! se sont écriés ensemble les membres de ce groupe.

A quoi M. Crispi, frappant violemment du poing sur le banc des ministres, a répondu :

— Il les paiera.

On est unanime aussi à reconnaître qu'il faut voir dans l'accueil fait au discours de M. Imbriani la note exacte de la situation. Il y a peu de mois, en effet, quand M. Imbriani affirmait à la tribune, que la Triplice affaiblit l'Italie, on qu'il parlait de sa prochaine faillite, la Chambre hurlait. Hier, il a été religieusement écouté.

C'est là un symptôme très remarqué et très commenté.

Berlin, 21 décembre. — Dans les cercles officiels, on ne dissimule guère la déception que l'on a ressentie de l'accueil mauvais, quasi hostile que la Chambre italienne a fait à M. Crispi. Sur la foi de l'ambassadeur d'Italie, on se figurait que M. Crispi était réclamé par l'opinion publique et que la Chambre le recevrait comme un sauveur; or, on constate que jamais ministère se présentant devant un Parlement n'a été accueilli avec autant de méfiance. On croit que M. Crispi sera obligé de jouer sa dernière carte : la dissolution.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 1er décembre 1893

Présidence de M. JULIEN LAGACHE

Le procès verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

***

M. le Président fait un rapport verbal sur la question de l'augmentation des membres de la Chambre de commerce, question qui avait été renvoyée à l'examen du bureau dès le 8 février dernier. Après discussion et lecture d'un rapport présenté par la Société industrielle et commerciale sur cette même question, la Chambre estime que le nombre de ses membres pourrait être porté de 12 à 18 et invite M. le Président à faire les démarches nécessaires pour obtenir cette augmentation de six membres que justifie pleinement l'importance de la circonscription représentée par la Chambre de commerce de Roubaix.

***

Il est donné lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la suite à donner aux propositions de M. F. Haas, consul de France à Han-Kéou (Chine), comprenant : 1° La formation, par la Chambre de commerce de Roubaix, d'une compagnie française de Chine; 2° la création de sept agences en Chine; 3° l'organisation de l'importation des laines du Thibet et autres matières premières de Chine, condition essentielle du succès de l'entreprise.

« Sans doute, dit le rapport en concluant, la Chambre de commerce regrettera une fois de plus, et plus vivement que jamais, de n'avoir pas de budget qui lui permette d'envoyer un ou plusieurs délégués sur les lieux pour y étudier les ressources que peut offrir le pays dont on propose la conquête commerciale. Pour nous, dans l'impossibilité de vous édifier sur ce point, comme nous avons pu le faire sur les tissus à exporter, et d'ailleurs toutes considérations mises en parallèle, nous éprouvons un sincère regret de ne pouvoir partager sans réserve les convictions si patriotiques de l'éminent consul de Han-Kéou; de ne pouvoir répondre aux espérances qu'il a fondées sur l'initiative de notre Chambre de commerce pour la réalisation de son vaste programme; mais nos sympathies, si vives qu'elles fussent, devaient céder aux conseils de la prudence. »

La Chambre adopte le texte et les conclusions de ce rapport et partage les regrets exprimés par la commission.

***

La Chambre indique au secrétaire le sens d'une lettre à adresser à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies au sujet des difficultés que rencontre partout l'application de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

***

Le chemin de grande communication n° 9, qui relie Roubaix à Courtrai, à Avelghem, à Audenarde, à Bruxelles est très fréquenté en raison de l'importance de nos rapports commerciaux avec ces villes belges. Or, le bureau de douane établi sur cette route, étant de deuxième classe n'est pas ouvert à l'entrée en France de toutes espèces de marchandises, et pour certaines articles que le bureau ne peut admettre, les voyageurs doivent passer soit par Halluin, soit par Baisieux; de là une sérieuse perte de temps et un grand dérangement.

Cet état de choses étant de nature à porter un grave préjudice aux commerçants qui importent des marchandises en France par le chemin de grande communication n° 9, M. le Maire de Wattrelos demande l'intervention de la Chambre de Commerce pour obtenir de l'Administration des Douanes l'élévation à la première classe du bureau de Wattrelos qui serait ainsi ouvert à l'introduction de toute espèce de marchandises sans exception.

La Chambre ajourne son avis sur cette question pour laquelle un complément d'instruction lui est nécessaire.

***

La Chambre invite M. le Président à insister auprès de M. le Maire de Roubaix pour avoir sa décision sur la demande qui lui a été faite d'admettre à la réunion de la commission mixte des Eaux une délégation des Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing chargée de plaider devant cette commission la cause des industries qui souffrent du manque d'eau.

***

Acte est donné à M. le Président de la communication d'une lettre de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, en réponse aux observations qui lui avaient été faites sur les difficultés qu'éprouvent les industriels de notre région pour exporter leurs produits en Russie, en raison des droits élevés qui frappent les tissus de laine à leur entrée dans ce pays. M. le Ministre prend bonne note de ces observations.

Le Président, J. LAGACHE.

Situation météorologique. — ROUBAIX, 22 déc. — Hauteur barométrique 760 Température : A sept heures du matin 0 degré au-dessus de zéro A une heure du soir 5 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 3 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Les déclarations d'étrangers. — Les étrangers, traqués, paraît-il, par la police, se présentant en nombre considérable, pour remplir les formalités prescrites par la loi du 8 août 1893, la Municipalité vient d'organiser de nouveau, mais pour quelques jours seulement, un service spécial, dans la Salle des Adjudications. Les bureaux seront ouverts de 9 heures du matin à 8 heures du soir.

Les patentes du quatrième trimestre de l'année 1893. — Un avis de la Mairie informe les intéressés que la matrice des patentes supplémentaires relatives au quatrième trimestre de 1893, pour les perceptions Est et Ouest, est déposée à la Mairie et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre, la société particulière, dite : « Les Berlafards », dont le siège est chez M. Charles Dejaegher, rue Archimède, n° 56, a été autorisée à se constituer légalement.

La « Symphonia » exécutera, dimanche 24 décembre, à 11 heures 1/2, à Notre-Dame, sa messe de Ste-Cécile, sous la direction de son chef, M. H. Peers, maître de chapelle; elle interprétera :

1° *Marche-Ségovie*, de Geng; 2° Symphonie en *mi bemol*, d'Haydn; 3° Marche du *Songe d'une nuit d'été*, de Mendelssohn.

A l'Elévation, M. Alb. Despretz, président, jouera la Cavatine de Raff, pour violon.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — *Œuvre des greniers.* — On nous communique la note suivante :

« L'exemple de M. D. X.. vient d'être suivi par un honorable commerçant de la rue de l'Hospice, M. N...; ce dernier vient en effet de faire don de son grenier à la Bouchée de Pain, et le comité en a tiré profit.

» Ce à quoi, par exemple, ne s'attendait pas le Comité, c'est de recevoir une lettre de remerciement du donateur pour l'avoir débarrassé d'objets inutiles.

» Puisse cet exemple être suivi, pour le bien des malheureux et la satisfaction de la conscience du grand nombre de personnes qui désirent en faire autant.

» Hier, mercredi, il a été délivré 998 portions aux enfants et 464 aux grandes personnes, soit, 1,462 portions pour la journée. »

Une épidémie de rougeole dans une école maternelle. — *Quarante cinq enfants atteints.* — En moins de quelques jours, environ quarante-cinq enfants, qui fréquentent l'Ecole maternelle de la rue Saint-Vincent-de-Paul, viennent d'être atteints de la rougeole.

Cette subite invasion, qui présente tous les caractères d'une véritable épidémie, a fait l'objet d'un rapport spécial de la directrice de l'établissement à l'Administration municipale, et la désinfection des salles a été prescrite aussitôt.

Placards anarchistes. — Nous avons signalé, hier, deux placards anarchistes trouvés dans la boîte du *Journal de Roubaix*, dans la nuit de mercredi à jeudi. Pendant cette même nuit, de nombreux exemplaires, absolument semblables, ont été affichés dans différents quartiers de la ville. Dès le point du jour, ils étaient tous arrachés par la police.

Un faux anarchiste. — Les exploits d'un ouvrier mécanicien ivre. — Un contre-maître menacé.— Le bruit avait circulé, depuis deux jours, d'une tentative de meurtre commise par un ouvrier anarchiste sur son contre-maître, dans un établissement de constructions mécaniques des plus importants de Roubaix.

Réduite à ses véritables proportions, l'affaire, démesurément grossie d'abord, appartient ni plus ni moins à la catégorie de ce qu'on est convenu d'appeler les « ivresses simples ». Elle aura sa solution comme telle au tribunal de simple police, confondue avec toutes celles qui figurent à chaque audience.

Dans la matinée de mardi, un mécanicien de la maison Ryo-Catteau, rue Pellart, le nommé Dejaegher, qui habite avec sa femme et ses enfants le hameau du Crétinier, à Wattrelos, se présentait à l'établissement dans un état d'intempérance manifeste. C'est, paraît-il, un ancien zouave, qui a rapporté de son séjour en Afrique un cerveau un peu exalté, et lorsqu'il a fait quelque excès de boisson, on peut s'attendre de sa part à toutes sortes d'extravagances.

Donc, en arrivant à l'atelier, Dejaegher commença à débiter toutes les rengaines contre les bourgeois en général, et les patrons en particulier, qui courent les réunions publiques, y compris celles contre les directeurs et surveillants. Puis il chercha noise à ses camarades, dont l'assiduité au travail l'irritait, et tout cela dura plus de deux heures.

Au milieu de toutes ses tirades révolutionnaires il était beaucoup question de dynamite, et Dejaegher répétait à satiété qu'il avait chez lui une marmite avec laquelle il ferait sauter toute la « boîte ».

Comme il parlait pour lui seul, et que personne ne lui répondait, l'orateur s'en prit à un contre-maître, non pas le sien propre, mais celui d'une salle voisine, qu'il voulut poursuivre une barre de fer à la main, en proférant contre lui des menaces d'homme ivre.

A ce moment même survint l'un des chefs de la maison, M. Ryo, qui n'eut pas de mal à le désarmer, et lui intima l'ordre de se mettre à l'établi, ou de prendre le chemin de la porte.

Dejaegher protesta de tout son respect pour son patron, en disant qu'il ne lui en voulait pas à lui personnellement, mais bien aux contre-maîtres, « des ouvriers qui veulent commander les autres, et ne sont pas plus qu'eux, etc., etc. »

Cette scène par trop bruyante menaçant de s'éterniser, M. Ryo se décida à faire demander la police, pour rétablir l'ordre dans l'atelier. Plusieurs agents, de garde au poste central, arrivèrent au pas de course, et s'assurèrent de la personne du « soi-disant dynamitard », qui fut écroué dans toutes les règles.

Etant donnée l'étroite surveillance dont les anarchistes sont l'objet, par ordre supérieur, depuis l'attentat de la Chambre des Députés, M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, chargé de l'enquête sur cette affaire, fit une perquisition au domicile de Dejaegher.

On a compris à l'avance que les recherches de la police n'aboutiraient à aucun résultat, l'individu à la marmite n'étant affilié d'aucune façon au groupe des « compagnons », et ses projets criminels n'ayant jamais existé que dans son imagination.

Il en a été jugé finalement ainsi, puisqu'on l'a remis en liberté jeudi, à deux heures de l'après-midi.

L'exposition d'objets d'art de la rue Jeanne d'Arc, 26, (contour des Halles), ne durera plus que quelques jours.

Les personnes en quête d'ornementation de bon goût *à prix réduit* feront bien de se hâter.

Toutes les marchandises sont vendues au prix de facture. 7719 7

Un gamin qui promet. — Dans la soirée de mercredi, vers huit heures, un gamin d'une dizaine d'années enlevait prestement un livre à l'étalage de M. Vossaert, libraire, à l'angle des rues de la Gare et de l'Hospice, et s'esquivait avant que la personne chargée de la vente eût le temps de le lui arracher des mains.

Le chef de la maison, informé aussitôt de l'incident, suivit le petit voleur à la piste, jusqu'à la rue Saint-Georges, où il le signala à un agent.

Un peu plus tard le jeune garçon, qui avait filé d'abord à perte de vue, venait se faire pincer dans la rue du Bois au moment où il offrait à une passante l'objet de son larcin, au prix de trente centimes — le livre valait bien quatre à cinq fois autant.

Le héros de cette aventure, dont les parents demeurent rue des Longues-Haies, fut conduit devant M. Pradier, commissaire du premier arrondissement, à qui il avoua avoir déjà subi deux condamnations en police correctionnelle, l'une pour vol, l'autre pour fraude. Voilà un gamin qui promet.

Exploit d'un cabaretier. — Mercredi, vers midi et demi, un charbonnier de la rue Roussini, Henri Huysschaert, était attablé à l'estaminet de M. Ferdinand Pauwelyn, au quai de Calais.

Pour un motif des plus futiles, une discussion surgit entre le client et le chef de l'établissement. L'irascible cabaretier ne trouva rien de mieux, pour faire taire son contradicteur, que de l'expulser brutalement.

Celui-ci alla conter son cas à un sergent de ville, de planton non loin de là, et l'affaire aura sa solution au tribunal de simple police.

Remis en liberté. — Nous apprenons que Isidore Mortelé, qui avait été arrêté comme inculpé d'une tentative d'incendie, rue du Tilleul, vient d'être remis en liberté, par suite d'une ordonnance de non-lieu.

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 21 décembre.* — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de M. Charles Duthy, greffier. M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, occupe le siège du ministère public.

Le rôle est surchargé de plus de cent affaires, dont quelques-unes reviennent des précédentes audiences. Malgré ce nombre effrayant de causes à appeler, les débats sont menés si rondement par M. le président, que la clôture est prononcée à quatre heures dix au plus.

Le groupement des diverses contraventions, toujours les mêmes, en catégories spéciales, abrège, nous devons le dire, considérablement la besogne, et cela se borne, en résumé, à une espèce de défilé à la barre, qui n'est interrompu que par le prononcé laconique de la sentence.

Deux affaires seulement à relever.

Cris anarchistes à Croix. — M. Seguin, commissaire de police à Croix, revenait un soir, en compagnie du garde Spriet, d'une réunion socialiste, tenue à l'estaminet de la « Fanfare. » lorsqu'il entendit, en pleine Grande-Rue, des cris anarchistes, parmi lesquels celui de : « Vive Ravachol ! » poussés à tue-tête par un individu. Le garde champêtre arrêta le perturbateur, qui se trouvait complètement ivre, et lui fit passer la nuit au violon.

Devant le tribunal, le contrevenant, un journalier sans antécédents judiciaires, du nom de Nynck, déclare tout penaud qu'il ne se souvient plus de rien, et met sur le compte de l'ivresse la manifestation qui lui est reprochée.

Il est condamné à un franc d'amende du premier chef de la contravention, et une peine de trois francs lui est infligée, à titre de leçon, pour lui apprendre qu'il ne faut pas jouer avec les démonstrations anarchistes, quelles qu'elles soient.

Un incident d'audience. — La seconde affaire, qui est plutôt en réalité un incident d'audience, concerne également un habitant de Croix, Désiré Declercq, marchand de poissons.

Comme il frappait par trop bruyamment, un certain soir, à la porte de sa maison, une commerçante de ses voisines sortit de chez elle, pour connaître le motif de ce tapage. Mal lui en prit, car elle fut accueillie par les plus grossières invectives, et ce fait amène Declercq en simple police.

Le marchand de poissons se présente en état d'ivresse manifeste, et son attitude est des plus inconvenantes. Il interpelle la plaignante dans des termes qui lui attirent une verte admonestation du tribunal et répond au président lui-même d'une façon par trop familière.

A bout de patience, M. le Juge de Paix, requiert deux agents pour emmener au violon l'auteur de ce scandale, non toutefois sans l'avoir condamné à onze francs, maximum de l'amende, pour les faits visés par la citation.

Expulsion du secrétaire de la « Maison du Peuple, à Lannoy. — Le secrétaire de la *Maison du Peuple*, à Lannoy, Albert Joseph Jacques, né à Mons (Belgique), vient d'être expulsé du territoire français, par les gendarmes de cette ville, en vertu d'un arrêté ministériel.

L'arrêté a été télégraphié par M. le Préfet du Nord au brigadier de gendarmerie de Lannoy, M. Laporte, mercredi après-midi.

Le télégramme est arrivé à la gendarmerie à sept heures et demie du soir. M. Laporte a envoyé aussitôt deux gendarmes chez M. Phquet, hôtelier, Grande-Place, où demeurait Jacques, qui donne connaissance, à celui-ci, de l'arrêté ministériel.

Jacques devait quitter immédiatement le territoire. Il est monté à sa chambre, accompagné de l'un des gendarmes, a pris sa valise, et a été conduit, à pied, jusqu'à la frontière, au hameau de *Lafestinque*, à Néchin, où il a passé la journée de jeudi.

On prétend que Jacques aurait personnellement avancé une somme de 4,000 francs à la *Maison du Peuple*.

Cette expulsion est l'objet des commentaires de tous genres des habitants de Lannoy; on ignore le motif exact de la mesure prise par le gouvernement.

Flers Lille. — *Résultats d'adjudications.* — L'adjudication des fournitures diverses nécessaires aux indigents de la commune secourus pendant les années 1894-1895-1896; a donné les résultats suivants :

Charbon. — Dépense annuelle 1,000 fr.: adjudicataires, M. Cocheteux frères, de Flers, au prix de 18 fr. 75 les mille kilos.

Cercueils. — Adjudicataire, M. Charlet François, de Flers, au prix de 6 fr 25 l'un.

La fourniture du *pain* dont la dépense annuelle s'élève à 2,400 fr. environ et celle des *effets* se montant à 1,200 francs chaque année, n'ont pas été adjugées.

Les divers patentés de la commune s'étaient entendus entre eux pour ne pas accepter la mise à prix établie par l'administration charitable.

L'adjudication de ces deux fournitures fera l'objet d'une nouvelle adjudication à la Mairie de Flers. Elle est fixée au 27 décembre à 3 h. du soir.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa trente-et-unième année, de dame Jeanne Devaere, épouse de M. Emile Boittiaux, demeurant rue Pellart, 156. Ses funérailles auront lieu le mardi 26 courant, à 10 heures 1/4 en l'église du Sacré-Cœur.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 60. — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix; rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.

N. — Exigez sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page*).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs 7573

Souffrances intolérables ! — Chêne-Coupé, commune de Videlles (Seine et Oise), le 19 décembre 1892. Je souffrais d'un lumbago, avec douleurs rhumatismales dans la jambe gauche. Les souffrances étaient intolérables et rien ne me soulageait. Je fis venir alors un flacon de Baume Victor, et après son emploi, les douleurs disparurent complètement. J'ai employé en même temps les **Pilules Suisses** dont l'effet combiné avec le Baume Victor est souverain contre ces affections. Je vous autorise à publier ma lettre.

36260d (Sig. lég.) ARTHUR GIRARD.

INCENDIE DU CHATEAU DE M. LÉON MOTTE
A LANNOY

Un violent incendie a presque entièrement détruit, jeudi soir, à Lannoy, le château de M. Léon Motte, le grand industriel roubaisien.

Le feu a été communiqué par la cheminée du jardin d'hiver, qui se confond avec celle de la maison d'habitation; il a pris naissance, vers neuf heures, dans le grenier, et a été aperçu par le jardinier, qui, à cette saison, habitait seul avec sa famille, une dépendance du château.

Le jardinier a donné l'alarme, et les secours n'ont pas tardé à arriver. Les voisins, et entre autres MM. Mulle et Deffrennes, ont sauvé les objets de valeur, parmi lesquels beaucoup de choses artistiques,